

SYNTHESE

Journée Alternatives aux Pesticides

du 24 avril 2014
à Gorges



Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise

❖ Ouverture de la journée

En ouverture **Claude CESBRON, maire de Gorges**, accueille l'ensemble des participants et intervenants à l'occasion de la journée « alternatives aux pesticides » organisée par l'EPTB de la Sèvre Nantaise. M. Le Maire présente la commune de Gorges qui est depuis plusieurs années « Zéro Phyto » sur l'ensemble des espaces publics. Il soutient complètement la démarche mise en œuvre par les services techniques de la ville. En tant que président du SIAEP du Vignoble, M. CESBRON rappelle l'importance de la restauration de la qualité de l'eau et le besoin d'une eau de qualité pour les populations. Au-delà des démarches de réduction de l'usage de pesticides, M. Le Maire rappelle les actions menées par la collectivité concernant l'assainissement collectif et non collectif. Enfin il remercie l'EPTB de la Sèvre Nantaise d'avoir choisi sa commune pour accueillir cette journée et souhaite à tous que les débats soient instructifs et constructifs.

Jean-Pierre CHAVASSIEUX, président de l'EPTB de la Sèvre Nantaise, remercie l'ensemble des élus, techniciens, présidents de collectivités et d'associations pour leur présence à cette première journée « Alternatives aux Pesticides ». L'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin), structure porteuse du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) coordonne, fédère et sensibilise sur toutes les actions qui permettent d'améliorer et de préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Une de ces actions est l'atteinte du Zéro Phyto. Il rappelle que la Sèvre Nantaise prend sa source en Poitou-Charentes et que le bassin versant est concerné par les deux régions Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes et se situe sur quatre départements (Deux-Sèvres, Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vendée). Sont membres du syndicat mixte EPTB de la Sèvre Nantaise les quatre conseils généraux et les syndicats de rivière. Il précise que les communautés d'agglomération prennent également aujourd'hui la compétence rivière, notamment la CA2B (Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais). M. CHAVASSIEUX remercie M. le Maire de Gorges pour son accueil et remercie également M. DOUILLARD, responsable des services techniques qui présentera cet après-midi les techniques mises en place notamment sur les cimetières et les terrains de sport pour atteindre le Zéro phyto. Il est important de savoir comment, en pratique, le zéro phyto peut se mettre en œuvre. Concernant la sensibilisation des usagers, M. CHAVASSIEUX témoigne en tant qu'élu local de la difficulté de faire participer les habitants à la démarche de réduction de l'usage des pesticides. Il s'agit bien d'une philosophie mais aussi de technicité et de connaissances nécessaires pour atteindre l'objectif et sensibiliser la population. M. CHAVASSIEUX rappelle qu'au cours de cette journée tous ces éléments seront évoqués et remercie l'équipe de l'EPTB de la Sèvre Nantaise et tous les participants ayant contribué à l'organisation de cette journée.

❖ Présentation de l'enjeu « Pesticides » du SAGE de la Sèvre Nantaise – Astrid GADET, animatrice du SAGE

Le SAGE de la Sèvre Nantaise est un **document de planification** élaboré par une commission locale de l'eau (CLE).

Il décline sur un bassin versant les actions et les moyens à mettre en œuvre pour gérer au mieux l'eau et les milieux aquatiques.

Sur le bassin de la Sèvre Nantaise, la CLE a défini six enjeux à savoir :

- **Amélioration de la qualité de l'eau**
- **Gestion quantitative de la ressource en eau superficielle**
- **Réduction du risque d'inondation**
- **Amélioration de la qualité des milieux aquatiques**
- **Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques**
- **Organisation et mise en œuvre**

Pour chaque enjeu le SAGE précise les objectifs ainsi que les grandes orientations pour les atteindre. Le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) du SAGE précise les actions et mesures à mettre en œuvre au sein des dispositions. Le règlement du SAGE comporte deux règles.

Concernant la qualité de l'eau en pesticides, la CLE a fait le constat d'une qualité mauvaise sur ce paramètre. Il est précisé que l'évolution de la qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides est difficile à analyser du fait du manque de points de suivi et de la discontinuité des analyses d'une année sur l'autre.

Dans le projet de SAGE, les objectifs de qualité fixés sont les suivants : 0,5 µg/L pour le cumul des pesticides analysés et 0,1 µg/L par substance analysée.

Pour mieux se représenter 0,1 µg/L, l'image donnée est celle d'un gramme de pesticides versé dans un ruisseau de 10 km faisant 1m de profondeur et 1m de large (=1 gramme dans 10 000m³).

Pour atteindre ces objectifs, la Commission Locale de l'Eau précise un plan d'action de réduction des pesticides ciblant l'ensemble des usagers : collectivités, gestionnaires d'infrastructures de transport, agriculteurs, particuliers :

- **Réduire le recours aux pesticides par la modification des pratiques agricoles**
 - ✓ **Viticulture:** Favoriser les techniques limitant le risque de transfert et les méthodes de réduction de l'usage des pesticides (ex : enherbement de l'inter rang, optimiser la diffusion et la qualité de pulvérisation par des équipements adaptés, à récupérer les eaux de lavage des pulvérisateurs,...),
 - ✓ **Maraîchage:** Favoriser les itinéraires techniques économes en pesticides
 - ✓ Assurer des accompagnements individuels et collectifs des exploitants agricoles
 - ✓ Mener un travail de sensibilisation en collaboration avec les structures professionnelles, en particulier avec les chambres d'agriculture et les prescripteurs
 - ✓ Développer des partenariats avec les porteurs de charte agricole pour intégrer les objectifs qualité du SAGE.
 - ✓ Intégrer l'interdiction de destruction chimique des cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) sauf en cas de pratique du travail du sol simplifié (arrêtés Directive Nitrates)

Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise

- **Favoriser la conception, l'aménagement et l'entretien des espaces urbains et paysagers limitant le recours aux pesticides**
 - ✓ *Objectif zéro phyto 2020 pour les collectivités (cimetières et terrains de sport inclus)*
 - ✓ *Enquête sur l'évolution des pratiques non agricoles tous les 2 ans*
 - ✓ *Intégrer l'objectif zéro phyto dès la conception des nouveaux aménagements*
 - ✓ *Favoriser l'échange et la transmission des retours d'expérience (en particulier sur les zones sensibles)*

- **Favoriser l'utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique sur les réseaux de transport :**
 - ✓ *Développer les techniques alternatives, la gestion différenciée des bords de voies*
 - ✓ *Suivre et informer sur l'évolution des pratiques associées*

- **Sensibiliser les usagers à la problématique des pesticides et aux techniques alternatives :**
 - ✓ *Sensibiliser sur les risques sanitaires et environnementaux, sur l'acceptation de la flore spontanée*
 - ✓ *Charte Jardinierie*
 - ✓ *Charte de l'Habitant*
 - ✓ *Collecte des PPNU (Produits Phytosanitaires Non Utilisables)*

Pour plus d'informations sur le projet de SAGE, les documents sont consultables sur le site internet du bassin de la Sèvre Nantaise.

❖ **Présentation de l'évolution de la qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides – Observatoire du bassin de la Sèvre Nantaise – Franck BINJAMIN, Chargé de mission observatoire et tableau de bord du SAGE**

La localisation des points de suivi de la qualité de l'eau en pesticides est présentée. Tous les affluents de la Sèvre Nantaise ne sont pas suivis et certains points ne sont plus suivis depuis quelques années (exemple : La Moine). Le nombre de stations de mesure a diminué en 2012 passant de 11 à 8 stations mais un nombre plus important de pesticides est recherché. Ceci complexifie l'analyse de la qualité des eaux sur le bassin versant (situation de chaque cours d'eau, contribution des affluents, évolution de la qualité).

Les normes utilisées pour l'analyse des données, sont : les objectifs de qualité pour la potabilisation (normes « eaux brutes ») et ceux du SAGE de la Sèvre Nantaise. Les objectifs SAGE correspondent aux exigences de qualité de l'eau potable distribuée au robinet.

Globalement, l'objectif SAGE de 0,5 µg/L (somme des substances) n'est jamais respecté. La Sanguèze présente des dépassements très élevés.

Sur les trois retenues utilisées pour l'eau potable sur le territoire (Bultière, Ribou, Longeron), des dépassements réguliers de l'objectif SAGE sont observés même si la réglementation est respectée concernant les normes de potabilisation.

Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise

Pour le captage du Longeron, une part importante de glyphosate et d'AMPA (molécule de dégradation du glyphosate notamment) est observée.

Une étude est en cours pour préciser le diagnostic puis définir le programme d'actions sur le captage du Longeron ce qui permettra de disposer de données mises à jour et plus détaillée.

Le taux de quantification d'un pesticide correspond au nombre de fois où le pesticide est détecté lorsqu'il est recherché. Il est exprimé en pourcentage. L'année 2012 est assez représentative du cocktail de molécules que l'on retrouve habituellement sur le bassin. **En 2012, sur 352 pesticides recherchés, 61 pesticides différents ont été détectés, essentiellement des herbicides** et leurs produits de dégradation.

L'AMPA est retrouvé dans 80% des analyses en 2012 avec des concentrations très élevées qui dépassent presque toujours la limite de 0.1 µg/L (Objectif du SAGE). Concernant l'AMPA, on sait aujourd'hui que son origine n'est pas uniquement liée à la dégradation du glyphosate, dans des proportions qui restent à définir.

En 2012, **le diuron, herbicide utilisé en viticulture, arboriculture et par les professionnels non agricoles** est la **molécule la plus retrouvée sur le bassin** alors que son utilisation a été interdite depuis décembre 2008. Le diuron serait encore utilisé au sein de produits de traitement de toitures notamment.

L'isoproturon et le chlortoluron, deux herbicides utilisés pour la culture de céréales, sont des molécules de plus en plus présentes ces dernières années. Certains dérivés de l'atrazine, herbicide interdit depuis 2003, sont encore retrouvés en 2012 ce qui laisse supposer que l'atrazine utilisée ne se dégrade pas et reste dans le milieu.

L'observatoire du bassin de la Sèvre Nantaise est consultable sur le site internet www.sevre-nantaise.com dans la rubrique Observatoire.

Quelques questions/réponses :

- **Sur le réseau de suivi de la qualité des eaux : qui décide de leur localisation ? des fréquences d'analyse ?**

L'EPTB de la Sèvre Nantaise n'est pas maître d'ouvrage des analyses réalisées sur la qualité des eaux en pesticides : la structure collecte les données sur une base appelée OSUR et assure une analyse annuelle des données existantes. L'agence de l'Eau Loire Bretagne est le principal gestionnaire de ce réseau de suivi. Quelques analyses sont réalisées par les Conseils Généraux de Loire-Atlantique et de Vendée, la CREPEPP, l'Agence Régionale de Santé ou encore la DREAL Pays de la Loire.

Le projet de SAGE de la Sèvre Nantaise vise à travailler avec l'ensemble des gestionnaires du réseau de suivi afin de compléter le réseau (points supplémentaires, augmentation de la fréquence d'analyses sur certains points, etc.).

- **Le cumul des substances actives intègre-t-il réellement toutes les substances existantes ? qu'en est-il des substances médicamenteuses ?**

Les analyses réalisées portent sur une liste officielle de substances à rechercher. En effet toutes les substances ne sont pas analysées et ce pour diverses raisons : molécules indécélables avec les méthodes actuelles d'analyses, coût important des analyses, etc.

Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise

Concernant les substances médicamenteuses cela concerne une autre problématique aujourd'hui peu connue (peu d'analyses, protocoles d'échantillonnage et d'analyses en cours de définition, etc.). La Commission Locale de l'Eau a précisé qu'il était nécessaire d'acquérir des connaissances complémentaires sur le sujet (situations de la qualité de l'eau, risques sanitaires et environnementaux, etc.).

➤ **Quels sont les conséquences d'une mauvaise qualité de l'eau en pesticides sur la production d'eau potable et sur le prix de l'eau ?**

Les normes fixées par la réglementation pour l'eau de consommation (soit la qualité de l'eau au robinet) sont les suivantes :

- 0,1 µg/l la limite de qualité pour chaque type de substance active
- 0,5 µg/l la limite de qualité pour la concentration totale en substances actives détectées.

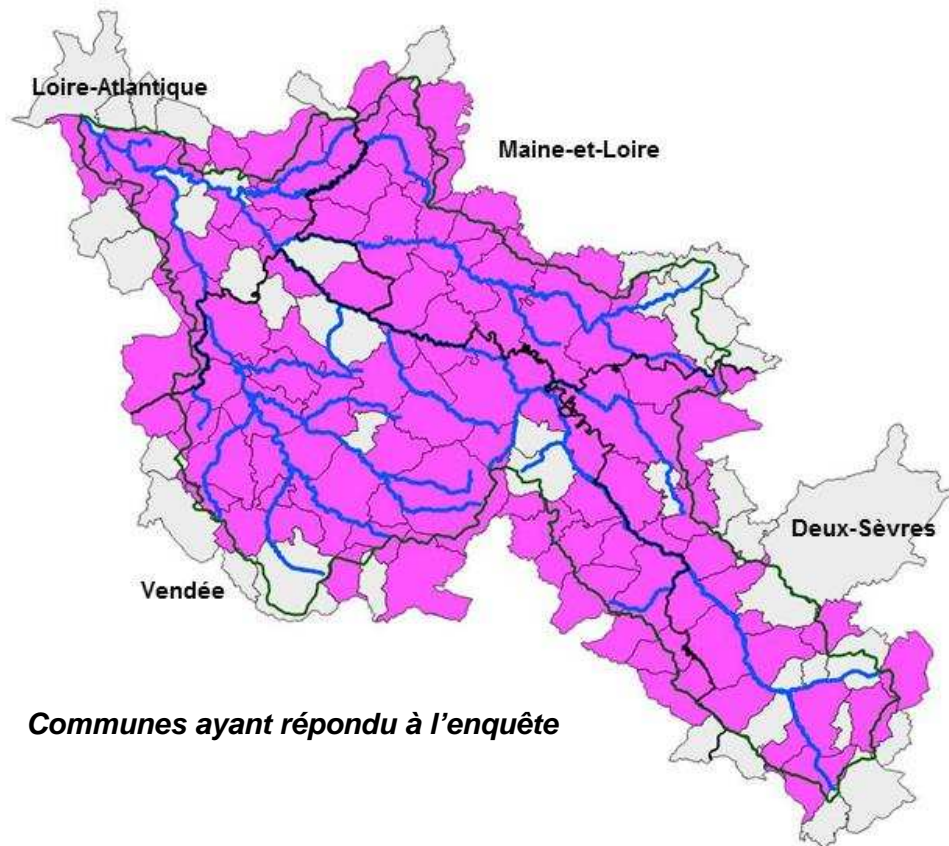
Lorsque les eaux utilisées pour produire de l'eau potable présentent des concentrations en pesticides plus importantes cela implique de mettre en place un process de traitement au niveau de l'usine de production d'eau potable (traitement au chardon actif, traitement par membrane). Cela représente un coût d'investissement conséquent et un coût de fonctionnement supplémentaire qui engendrent une augmentation du prix de l'eau. Cette augmentation du coût de production d'eau potable pourrait varier entre 15 et 25% (Source : CREPEPP Pays de la Loire).

Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise

❖ Présentation des résultats **provisoires** de l'enquête « Collectivités et Pesticides » – Line FILLONNEAU, animatrice de bassin versant

Une enquête a été menée par l'EPTB de la Sèvre Nantaise de fin novembre 2013 à début 2014 auprès des collectivités et gestionnaires d'infrastructures de transport pour connaître l'évolution des pratiques phytosanitaires. La présentation se base sur des résultats provisoires du fait de l'attente de compléments d'informations et de données supplémentaires (pour quelques communes n'ayant pas répondu).

Le **taux de réponse** actuel est de **99 communes sur 143 concernées** par le bassin versant de la Sèvre Nantaise.



✓ Les communes

84% des communes ayant répondu affirment être engagées dans une démarche de réduction de l'usage des pesticides sur leurs espaces publics.

Les quelques chiffres clé montrant cet engagement sont les suivants :

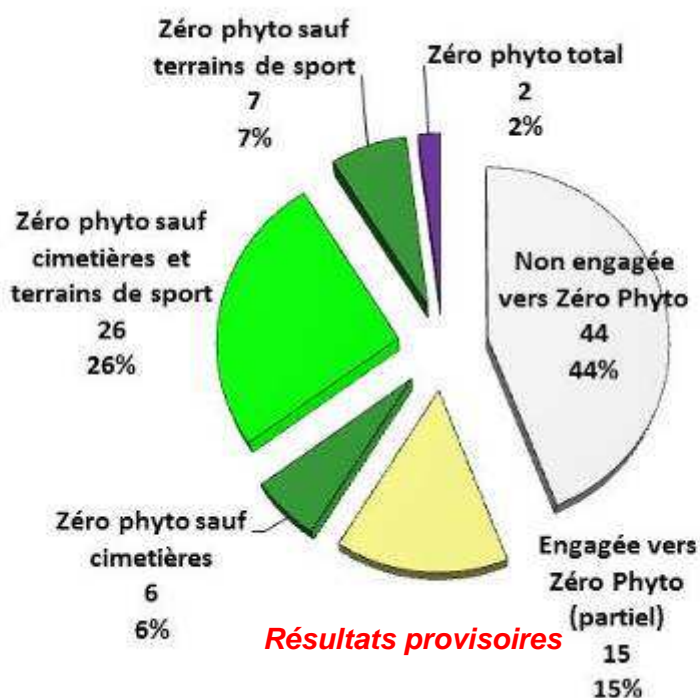
- **18 communes signataires d'une Charte** visant la réduction de l'usage des pesticides (Terre saine, Pays-de-la-Loire, Grand-Lieu, Nantes Métropole)
- **56 communes** ont une **démarche de gestion différenciée des espaces verts**
- **67 communes** déclarent disposer d'un **plan de gestion de l'herbe/désherbage** (formalisé ou non)

Certaines communes réalisent actuellement leur plan de gestion de l'herbe à une échelle intercommunale (exemple : Communauté de communes Moine et Sèvre). Plusieurs communes sont particulièrement avancées mais sans avoir formalisé leur démarche (absence de plans de gestion, pas de signature de chartes, etc.).

Les principales raisons du non-engagement dans cette démarche sont par ordre d'importance :

- l'absence de projet politique sur cette thématique
- les craintes sur la réaction de la population
- le besoin d'appui
- les craintes sur les difficultés techniques et organisationnelles

Une évolution importante du nombre de communes s'engageant vers l'objectif Zéro Phyto est constatée



Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise

Concernant les alternatives utilisées par les collectivités, **il n’y a pas UNE solution mais bien un panel d’alternatives nécessaires** selon les niveaux d’entretien souhaités et les caractéristiques du site à entretenir (revêtement, dimensions, etc.). **Globalement, ce sont les techniques mécaniques qui sont le plus utilisées.**

Certaines communes affirment que les techniques thermiques (eau chaude notamment) représentent un coût de fonctionnement important, des difficultés d’entretien/maintenance et surtout nécessitent beaucoup d’agents pour fonctionner. Le bilan écologique des techniques thermiques peut également interroger.

L’enherbement (allées, trottoirs, etc.) et le fleurissement de pieds de murs sont des pratiques de plus en plus développées. Par ailleurs certaines communes sensibilisent la population sur le fleurissement de pieds de murs (conventionnement avec les propriétaires, distribution de graines, etc.).

Une **baisse des quantités de pesticides utilisée est constatée depuis 2004-2005**. Les produits utilisés sont à 97% des herbicides. La consommation moyenne par commune à l’échelle du bassin versant est passée de plus de 70 litres en 2007 à environ 20 litres en 2013 (ces deux années présentent un taux de réponses à l’enquête identique). En 2013, cela représentait **2 208 Litres et 33 Kg (pour 99 communes ayant répondu)** de produits utilisés : cela représente **près de 640 Kg de substances actives appliquées** sur le territoire **dont 385 kg de glyphosate**. Ce sont **36 substances actives différentes qui sont appliquées** par les communes du bassin versant.

Concernant la connaissance des réglementations nationales et locales sur l’utilisation des pesticides, les arrêtés préfectoraux sont les textes les plus connus. Les difficultés en termes d’application concernent les délais de rentrée et certains espaces « interdits » par les arrêtés préfectoraux. Les collectivités font remonter le non-respect de certains habitants concernant ces arrêtés (manque de connaissance de la réglementation).

Concernant **les besoins et attentes des communes dans cette démarche**, on retrouve par ordre d’importance les réponses suivantes :

1. Journées techniques et d’échanges
2. Outils de communication et de sensibilisation, Formations
3. Mise en réseau des collectivités, partenaires et organismes impliqués
4. Appui administratif (CCTP pour études, achats groupés...)

Parmi les réponses libres:

- ✓ Soutien et engagement politique dans la démarche
- ✓ Réflexion/association des services dans l’aménagement des nouveaux espaces

✓ Les gestionnaires d'infrastructures de transport

Les routes départementales

Sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise, cela concerne l'intervention des quatre départements (44, 49, 85, 79). Une **politique Zéro Phyto** est **mise en œuvre** sur les départements de **Vendée** (depuis 2010) et de **Loire-Atlantique** (depuis 2008).

Une **forte réduction des usages est constatée en Maine-et-Loire et en Deux-Sèvres** (Objectif « tendre vers zéro ») : en 2013 la quantité de produits utilisés à l'échelle du bassin versant est de **11 Litres soit 3,3 Kg de substances actives** appliquées **dont à 90% du glyphosate**. Les surfaces désherbées concernent des aires d'arrêt, des îlots centraux, la suppression de foyers de Renouée du Japon.

Les techniques alternatives développées sont :

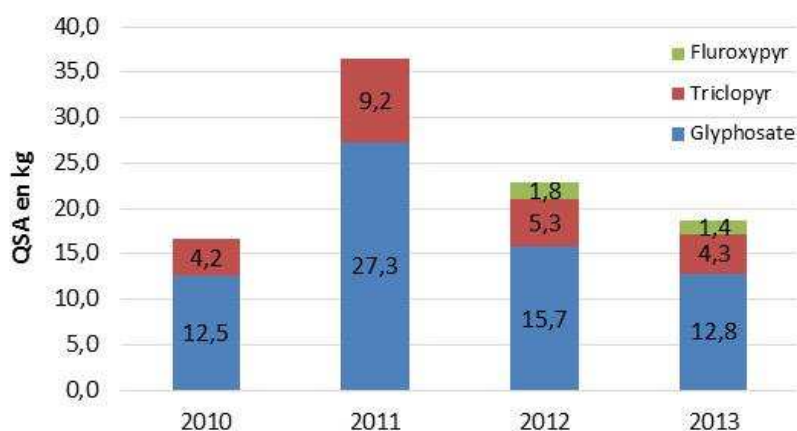
- Fauchage sous glissière – Fauchage raisonné
- Désherbage à la vapeur
- Réfection/Aménagement des îlots (plantations, imperméabilisation)
- Aménagement des pieds de signalisation verticale (plaque anti-herbe, socle béton,...)

Les autoroutes

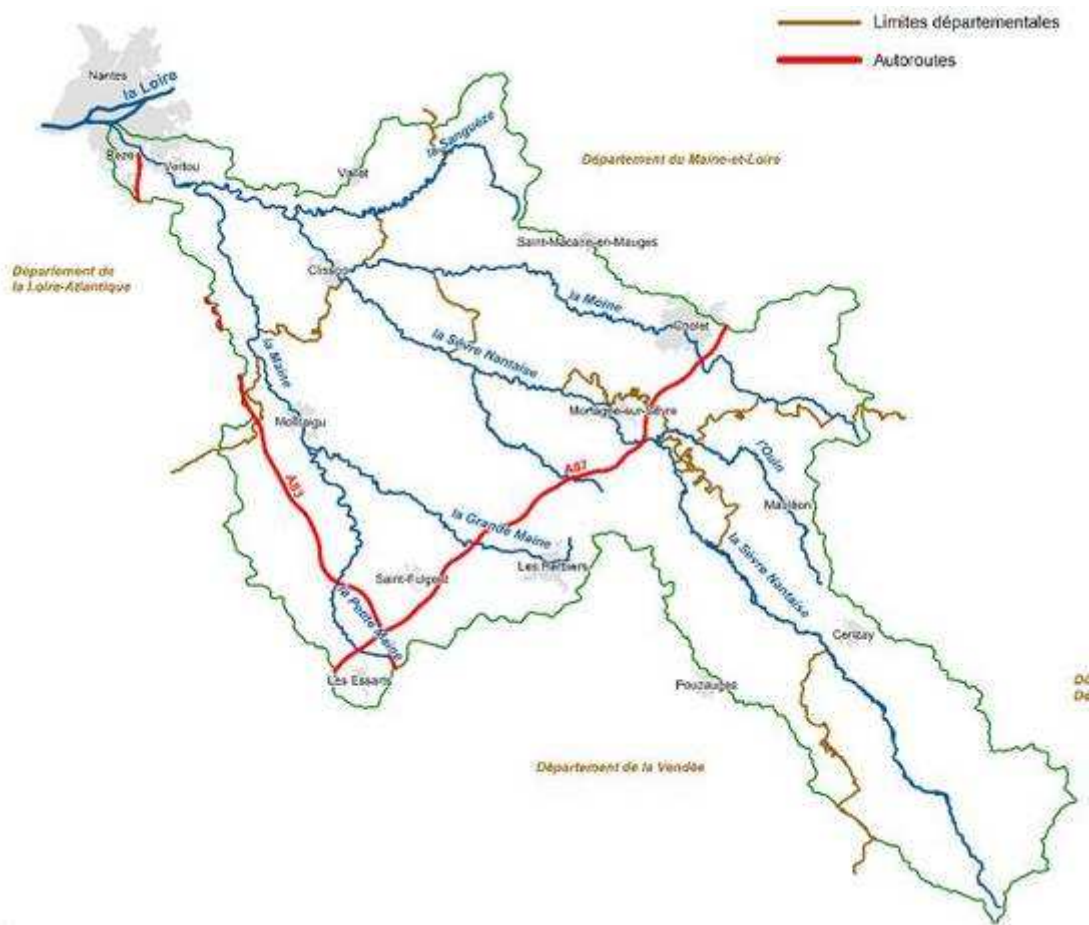
Le bassin versant de la Sèvre Nantaise est traversé par **84 km d'autoroutes**.

En 2013, la quantité de produits utilisés est de **108 litres** soit **1,3L/km** cela représente **18,6 Kg de substances actives** (3 substances différentes). Une réduction des usages peut être observée sur le graphique ci-dessous. Le pic de 2011 s'explique par une campagne de lutte contre le chardon.

Evolution des Quantités de Substances Actives appliquées sur les autoroutes du bassin de la Sèvre Nantaise (Source: ASF)



Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise

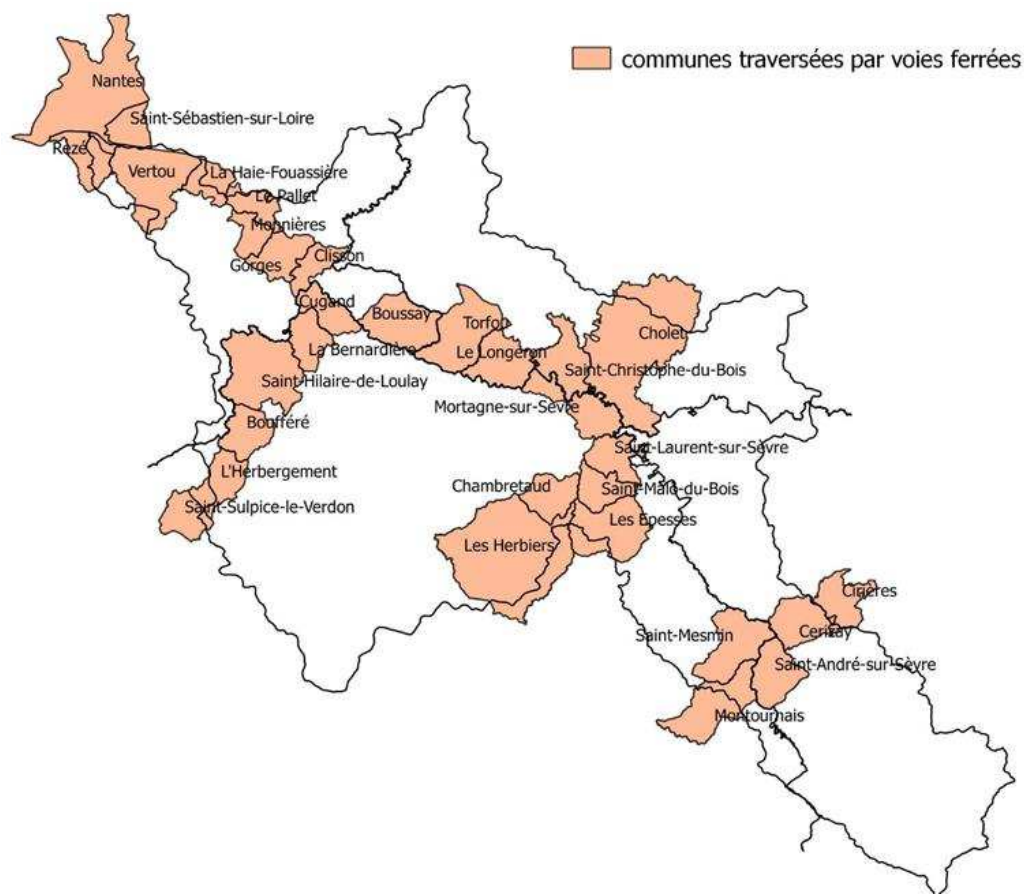


Les voies ferrées

Sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise, en **2013**, la quantité de produits utilisés pour l'entretien des voies ferrées est de **883 litres soit 253 Kg de substances actives** (10 substances différentes). La SNCF est engagée dans un **accord-cadre avec l'Etat depuis 2010** visant à **réduire leur utilisation de pesticides** à travers plusieurs engagements notamment *via* la **modernisation des trains désherbeurs** (GPS, etc.), la **traçabilité des applications**, le **respect des zones sensibles** (captages, ZNIEFF, etc.).

Courant 2014, sur le territoire, **les trains désherbeurs seront équipés par un système infrarouge permettant la détection de la chlorophylle des adventices** pour une application précise en localisée afin de réduire les quantités appliquées.

Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise



Conclusion

- **Un enjeu important sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise identifié par la Commission Locale de l'Eau du SAGE**
- **Une dynamique engagée par les acteurs qui reste à poursuivre et à pérenniser**
- **Des craintes sur l'objectif Zéro Phyto sur certains espaces (cimetières, terrains de sport) - Besoin d'un accompagnement technique et d'un engagement politique**
- **Une communication et sensibilisation à développer notamment pour porter un autre regard sur la notion de « propreté »**

Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise

❖ Ville de Cerizay : Jacky AUBINEAU (Adjoint au maire), Stéphane RAFFIN (Directeur des Services Techniques)

La commune de Cerizay (4734 habitants, Deux-Sèvres) s'étend sur 1855 hectares et a la particularité de disposer d'une superficie importante de parcs. La municipalité est engagée dans une politique durable soucieuse d'intégrer les trois piliers du développement durable (économie, social, environnement) mais également un quatrième pilier, celui de la santé publique. La gestion différenciée des parcs a été présentée : l'éco-pasteuralisme est un projet qui devrait être mis en place en 2015 sur la commune. Parmi les pratiques mises en œuvre : différentes hauteurs de tonte selon le niveau d'entretien de chaque espace, mulching, aménagement des allées et entretien au désherbeur mécanique. Une des particularités est la gestion forestière des parcs (diagnostic des ressources, conservation de vieux arbres et de « bougies vertes » pour préserver la biodiversité, valorisation en bois d'œuvre et bois de chauffage, etc.).



Crédit_photos : Ville de Cerizay



Crédit_photos : Ville de Cerizay

Concernant les espaces urbains, la commune a développé plusieurs techniques et principes :

- ✓ Supprimer des jardinières et suspensions (démarche de rationalisation des moyens humains, économiques et des consommations d'eau)
- ✓ Privilégier les espèces végétales persistantes
- ✓ Pailler les massifs

Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise

- ✓ Désherber manuellement les massifs
- ✓ Fleurir les pieds de murs et pieds d'arbres et surtout sélectionner les adventices lors de l'entretien des trottoirs (selon l'esthétisme, la capacité « couvre-sols »...)
- ✓ Aménager des poires de giratoires (sedum)
- ✓ Balayer les trottoirs et entretenir par débroussaillage avec retrait des déchets (aspirateur de voirie)



Pied de mur avec végétation spontanée

Crédit photo : Ville de Cerizay

La communication auprès des habitants a été mise en place pour permettre l'acceptation de la flore spontanée (N'ayons pas peur du sauvage !). Le changement concerne également les agents des services techniques qui sont formés à ces nouvelles pratiques : les agents de la voirie apprennent notamment à reconnaître les plantes pour savoir les « sélectionner » lors du désherbage de la voirie.

Sur la commune, seuls deux sites sont encore entretenus avec des pesticides : le cimetière et les terrains de sport. Afin d'atteindre le Zéro Phyto, la commune réfléchit à l'aménagement du cimetière (sedum, gazon synthétique en inter-tombes, fleurissement, etc.) et ses modalités de gestion (recrutement d'un agent dédié). Concernant le complexe sportif, la commune mène actuellement une étude pour permettre la labellisation écologique du terrain d'honneur et à terme de l'ensemble du complexe sportif (label PSE, Pelouse Sportive Ecologique). La municipalité souhaite pouvoir arrêter rapidement l'usage de produits chimiques sur les terrains de sport par soucis de la santé des joueurs et des enfants.

L'évaluation du gain en biodiversité est une étape prévue par la commune pour permettre de montrer les bénéfices issus de l'arrêt des pesticides sur le milieu naturel. Le suivi de la biodiversité (champignons, insectes, flore, etc.) se fait avec les partenaires et acteurs locaux : Association Mycologie et Nature, Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE), Sèvre Environnement, Université de Poitiers, etc.

Concernant la communication et la sensibilisation, un travail conséquent est mené avec les écoles pour assurer une éducation à l'environnement des plus jeunes qui représentent les meilleurs relais d'information et de sensibilisation des plus âgés (parents, grands-parents), notamment dans le cadre du programme pédagogique « Sèvre Nantaise »..

Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise

❖ Communauté de communes des Herbiers : Jean-Marie GIRARD (conseiller communautaire), Christelle LABBE (chargée de mission Leader)

La communauté de communes du Pays des Herbiers regroupe huit communes en Vendée. Un Agenda 21 a été défini à cette échelle : ceci mobilise de nombreuses personnes (élus, citoyens, entreprises, etc.) et représente un travail important de concertation. Parmi les enjeux et actions définis dans cet agenda 21, on retrouve la reconquête de la qualité de l'eau, notamment vis-à-vis des pesticides.

Les Communautés de communes du Pays des Herbiers et du canton de Saint-Fulgent ont par ailleurs été retenues par le programme européen Leader (financement européen - 2009-2015). La stratégie de développement choisie par ces collectivités vise à reconquérir la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Bultière, dont elles couvrent 90% de la surface. De nombreuses actions sont menées auprès des agriculteurs et des collectivités (animations, accompagnement technique, développement de filières, etc.). Les collectivités sont notamment accompagnées pour réduire l'usage des pesticides (-75% depuis 2006) : achat de matériels alternatifs, plans de gestion de l'herbe, journées d'échanges, expérimentations, sensibilisation.

La commune des Herbiers est engagée dans une démarche Zéro Désherbant sauf terrains de sport depuis 2010. Des campagnes de communication et de sensibilisation ont été menées pour modifier le comportement des citoyens dans l'entretien et la gestion des jardins (guide éco jardinier, animations, campagne d'affichage, panneaux sur sites, conférences...) mais aussi pour changer le regard sur la présence de la flore spontanée. Un arrêté municipal a été pris en 2010 pour interdire l'utilisation de pesticides sur l'ensemble des espaces publics de la ville hors terrains de sport. Les pratiques mises en œuvre par la commune pour atteindre cet objectif sont diversifiées : fleurissement de pieds de murs avec des vivaces, enherbement d'allées, éco-pasteuralisme « participatif » (appel à la population pour mettre à disposition leurs animaux pour assurer cette pratique). Les services de la ville assurent également la culture de sedum.

Le cimetière de l'Aurore aux Herbiers a fait progressivement l'objet de réaménagements pour ne plus utiliser de pesticides : *imperméabilisation des allées principales, plantations de sedum en inter-tombes et en bordures d'allées, fleurissement de pieds de murs, aménagements de massifs, ray-grass dans les petites allées*. Ainsi le cimetière passe progressivement d'un visuel tout minéral à un espace plus vert et fleuri.

L'herbe est parfois présente dans les allées sablées mais cela « choque » moins le regard du fait de son intégration au sein d'un aménagement plus paysager : une hauteur maximale de 10 cm permet de montrer que le site est géré/entretenu. Quelques panneaux ont été mis sur place pour expliquer la démarche.

Les pratiques de désherbage en appoint sont le binage et le débroussaillage sur les inter-tombes (précaution nécessaire pour éviter de dégrader les revêtements). Parmi les réflexions en cours sur le réaménagement du cimetière, il est fait mention de paver en partie les inter-tombes sans scellement pour faciliter les possibles interventions.

Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise



Cimetière de l'Aurore_Vue générale en 2009
Crédit_photo : Ville des Herbiers

Cimetière de l'Aurore_Aménagement en 2013
Crédit_photo : Ville des Herbiers



Cimetière de l'Aurore_Illustrations des différents aménagements
Crédit_photo : Ville des Herbiers

Concernant les réactions des habitants, quelques réclamations ont été faites auprès des agents techniques. Afin de les éviter, la commune a mis à disposition un cahier de doléances sur place. Les élus assurent le lien avec les personnes ayant fait une réclamation : cela concerne finalement très peu de personnes et l'explication apportée à chacun (démarche de la commune, risques liés aux pesticides, etc.) est finalement bien comprise.

Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise

❖ **Didier BRANGER (Viticulteur) et Alain TRETON (Délégué régional - Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique)**

Lancé en 2008 à la suite du Grenelle de l'Environnement, le **plan Ecophyto** vise à **réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires** tout en continuant à assurer un niveau de production tant en quantité qu'en qualité.

Ce plan s'inscrit plus largement dans une stratégie communautaire où tous les états membres européens mettent en place des plans d'actions nationaux visant à réduire les risques et la dépendance liés aux pesticides.

Décliné en neuf axes, il s'adresse notamment aux agriculteurs. Ce plan est décliné par région. La Chambre d'agriculture de Loire Atlantique participe aux axes : 2 (Concevoir et diffuser les pratiques économes en produits phytos, cadre du Réseau Fermes DEPHY) et 5 (Surveillance biologique du territoire, bulletins de santé du végétal) mais également au travers d'actions d'essais et expérimentations.

En **viticulture**, **plusieurs pistes sont développées** pour réduire l'usage des pesticides :

- le **tunnel de traitement** permettant la récupération des embruns de pulvérisation,
- **l'optimisation des doses et nombres de traitement contre les maladies fongiques** *via* les outils d'aide à la décision,
- **l'entretien mécanique du sol** pour gérer les adventices sans herbicide,
- **les méthodes prophylactiques pour limiter le développement des maladies** (exemple : ébourgeonnage, effeuillage,...),
- **la confusion sexuelle**, outil de biocontrôle pour lutter contre les insectes ravageurs (Cochylis, Eudémis).

Les niveaux de réduction des usages sont variables selon ces techniques et ne se cumulent pas. **Concernant le tunnel de traitement la réduction peut atteindre 30-35%.**

Il est important de trouver des leviers techniques mais il faut également faire face à d'autres freins au changement pour réduire l'usage des pesticides : enjeu économique face au risque de perte de récolte, capacité d'investissement des exploitations, organisation du temps de travail, freins matériels, compétences techniques...

Le **tunnel de traitement** présenté représente une **innovation technique permettant de réduire les « pertes » de bouillie n'atteignant pas la vigne (récupération des embruns)**. Aujourd'hui, un prototype à 5 rangs va être développé car techniquement plus intéressant pour les viticulteurs que le matériel à 3 rangs. Cette action est menée dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise ainsi que dans le cadre du projet TUNNELINNOV porté par la Chambre d'agriculture avec le soutien de la Région.

Les premiers résultats de l'application du tunnel **sur le domaine de l'Ormière à Maisdon-sur-Sèvre**, montrent une **diminution proche de 30 %** de la consommation de produits phytosanitaires sur l'exploitation et ce malgré deux années « complexes » de par les conditions météorologiques (2012/2013). Cette baisse ne permet pas à elle seule de satisfaire les objectifs Ecophyto.

Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise

Concernant l'objectif Ecophyto « - 50% », il est précisé qu'aujourd'hui l'Etat travaille sur la définition à terme d'objectifs par filière et par bassin de production en fonction des résultats des différentes études et expérimentations menées dans le cadre des plans régionaux Ecophyto (Bulletins de surveillance, réseau DEPHY) afin de considérer les différences géographiques et de production.

Pour accompagner les vignerons, l'action « **Vign'pulvé 2014** » est menée en deux phases (du 22 au 25 avril et le 1^{er} juillet) avec pour **objectifs de sensibiliser sur les bonnes pratiques de pulvérisation** (étalonnage, entretien), **sur la gestion des effluents** et **sur la protection des utilisateurs**. Cette journée Vign'pulvé est pilotée par la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique avec les partenaires locaux (distributeurs de matériels d'équipements, société Vitaconsult, Lycée de Briacé, la MSA, firmes,...) intervenants sur la technique en viticulture.

Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise

❖ Michel BOURGET (Direction générale adjointe Développement, Conseil général de Maine-et-Loire, Agence technique de Beaupréau)

Le Conseil général de Maine-et-Loire dispose d'un patrimoine routier conséquent :

- 5 000 kms de routes
- 8 500 kms de fossés
- 8 500 kms d'accotements
- 1 000 ouvrages d'art > 2 mètres
- 7 500 traversées de chaussée (aqueducs)
- 60 000 panneaux
- 400 kms de glissières

Historiquement l'entretien concernait le désherbage et le débroussaillage sur des surfaces importantes (fossés, accotements, ouvrages (amont/aval), pieds de panneaux, glissières, îlots, saignées, etc.).

Depuis plusieurs années, différentes techniques alternatives et réaménagements ont été mis en œuvre :

- imperméabilisation de joints sur îlots,
- joints bitumineux en rives de cunettes béton,
- brûlage de l'herbe sur les îlots,
- entretien mécanique des saignées (matériel adapté/conçu par les agents eux-mêmes),
- élimination de la renouée du japon (bâche laissée sur place 3 ans minimum),
- désherbage manuel et brosse rotative sur les perrés et les murs de soutènement,
- débroussailleuse grand bras, faucheuse sous glissière.



Crédit_photos : Conseil Général de Maine-et-Loire_Agence technique de Beaupréau

Les quantités de produits utilisés ont ainsi fortement diminué depuis 2002 (3260 litres). En 2013, 231 litres ont été utilisés à l'échelle départementale. Sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise, la quantité de produits utilisés en 2013 sur les routes départementales du Maine-et-Loire est de 7,5 litres.

Un schéma départemental de désherbage a été élaboré pour permettre de préciser et d'informer sur la politique d'entretien et les pratiques à mettre en œuvre.

Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise

Il s'agit de :

- parvenir à un entretien durable des dépendances en réduisant les produits phytosanitaires,
- écrire un cadre référence pour faciliter les interventions des agents,
- impliquer les agents dans la recherche de techniques alternatives,
- clarifier les zones où peuvent être utilisés les produits phytosanitaires,
- former les agents applicateurs (certiphyto),
- être transparent et exemplaire pour le public,
- informer l'utilisateur.

Un certain nombre d'outils permettent désormais aux agents de savoir exactement ce qu'ils doivent déployer comme techniques sur tel ou tel espace (grilles de risques, fiches d'entretien, localisation des périmètres de protection de captage...).

Le Conseil général déploie une campagne de communication en 2014 afin de mieux sensibiliser et informer les usagers sur l'entretien des routes départementales.

❖ Clôture de la matinée

En clôture de la matinée, Boris LUSTGARTEN, directeur de l'EPTB de la Sèvre Nantaise, remercie l'ensemble des intervenants. Il rappelle que l'enjeu sanitaire lié aux pesticides est très important et qu'il est donc nécessaire de développer les actions de réduction des utilisations pour la préservation de la qualité de l'eau mais aussi pour la santé publique. Pour mener ces actions, il rappelle que l'EPTB de la Sèvre Nantaise peut apporter aux acteurs locaux notamment aux collectivités un appui technique dans leurs démarches. M. LUSTGARTEN remercie la ville de Gorges pour l'accueil de cette première journée alternatives aux pesticides ainsi que l'équipe de l'EPTB.

Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise

❖ **Pierrick DOUILLARD, responsable des services techniques de Gorges**

Les sites visités sur la commune de Gorges lors de l'après-midi sont :

- les **terrains de sport** : un terrain en herbe et un terrain synthétique,
- le **cimetière traditionnel**,
- le **cimetière paysager des Garennes**,
- le **bassin d'orage** situé sur la déviation, direction Clisson.



Les pratiques globalement utilisées sur les espaces publics sont :

- le **fleurissement des pieds de murs** en faisant signer une convention aux particuliers pour avoir l'accord d'une implantation et d'un entretien uniquement par les services techniques de la ville afin de garantir le maintien des plantations et le non-chimique,
- le **débroussaillage sur les trottoirs**,
- le **paillage** de l'ensemble des massifs et des fleurissements de pieds de murs à partir de miscanthus produit par un exploitant agricole sur Clisson,
- le **binage** dans les **massifs en appoint**,
- le **binage/ratissage** des **allées sablées et inter-tombes dans les deux cimetières**,
- la **gestion différenciée des espaces** : mulching, tonte différenciée.

La démarche menée sur la commune est validée par les élus, qui précisent leurs attentes (objectifs visuels et d'usages) sur certains espaces afin de permettre aux services techniques de cibler leurs interventions. Par exemple, sur le **terrain de sport en herbe**, l'attente est essentiellement d'avoir un **gazon toujours vert et plutôt souple** pour le jeu. En assurant des **décompactages**, des **arrosages réguliers** ainsi qu'un **amendement au bon moment**, ces objectifs sont respectés. Aucun désherbant sélectif n'est aujourd'hui utilisé ce qui explique la **présence de quelques adventices**. L'acceptation par les joueurs et les élus de ces quelques adventices semble acquise du fait de la restitution d'un gazon vert et souple pour le jeu.

Concernant l'arrosage, une récupération d'eau de pluie est permise par l'aménagement d'une cuve de récupération ayant une forte capacité (équivalent d'une dizaine d'arrosage du terrain).

Concernant le **terrain synthétique**, il représente un **coût d'investissement de 450 000 euros** environ : **sa durée de vie moyenne est de 10-15 ans**. Aujourd'hui il nécessite un **balayage par semaine** pour le maintien de la gomme et le **désherbage manuel des adventices poussant sur la jonction entre la pelouse synthétique et le bitume** (temps non négligeable et pénibilité de cette intervention car aucun outil mécanique n'est utilisable). Le terrain synthétique ne permet donc pas une absence totale d'entretien. S'il permet aux joueurs et aux écoles une **utilisation par tout temps**, il présente **l'inconvénient de concentrer la chaleur en été** (risque de brûlure). Il a été constaté que si les joueurs appréciaient l'aménagement au tout début de sa mise à disposition, beaucoup préfèrent aujourd'hui le jeu sur un terrain en herbe.

Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise



Il existe deux cimetières sur la commune de Gorges.

- **L'ancien cimetière** est conçu comme tout **cimetière traditionnel** de **manière minéral** avec **présence de sable sur sa quasi-totalité** (allées, inter-tombes). Une des entrées présente une zone enherbée avec quelques massifs. Sur ce cimetière, les élus ont fixé un **objectif d'entretien fort** avec une **intolérance aux adventices** afin de répondre aux attentes de la population. Afin de garantir ce niveau d'entretien, la collectivité a fait le choix de faire appel à un **prestataire extérieur** (IME) pour une partie de l'entretien (montant annuel : environ 4000€). L'équipe technique municipale et le prestataire interviennent à tour de rôle pour **désherber manuellement** ce cimetière : **deux passages par mois** sont ainsi assurés. Lors de l'intervention de l'équipe municipale, l'ensemble de l'équipe intervient, dont le responsable des services techniques, afin de permettre une intervention plus rapide dans le temps et de montrer à l'ensemble des agents que toute l'équipe est concernée et mobilisée sur cette intervention. **Le coût annuel de l'entretien Zéro Phyto de ce cimetière représente donc finalement environ 8000 €.**



- Le **cimetière paysager des Garennes** présente des **allées principales en enrobé**, des **zones enherbées et des massifs paillés** entre les carrés de tombes. Les **allées secondaires** et les **inter-tombes** sont en **sablé**. L'entretien des massifs et des gazons est peu chronophage sur ce site du fait de la conception des massifs (choix de vivaces et de graminées, paillages) et de l'intégration des éventuelles adventices à l'aménagement. L'entrée du cimetière fait l'objet d'une attention particulière lors de l'entretien (tonte plus fréquente, paillage des pieds d'arbres et entretien régulier) car il s'agit du premier espace vu par les personnes entrant sur site : il est important que les personnes constatent que le site est bien entretenu et que la première impression visuelle soit positive.

Synthèse – Journée Alternatives aux Pesticides à Gorges – EPTB de la Sèvre Nantaise

L'aménagement du cimetière de par son côté paysager permet davantage l'intégration de quelques adventices dans les massifs et sur les gazons car les personnes s'attendent ici à des visuels plus « naturels » du fait de sa conception initiale. L'entretien Zéro Phyto de ce cimetière pose moins de difficultés techniques et organisationnelles que le précédent (nombre d'interventions et temps de travail par passage inférieurs).



Le dernier espace visité est un **bassin d'orage géré de manière extensive** par les services techniques. Ce bassin ne fait l'objet que d'une **intervention annuelle pour ses abords** (tonte/fauche) et d'un **dégagement régulier** (débroussaillage) **de l'exutoire du bassin** pour permettre un écoulement permanent. La **végétation s'est progressivement installée** dans le bassin et sur les pentes ce qui permet une **phytoépuration** des eaux collectées mais également de **créer des habitats pour de nombreuses espèces** (batraciens, couleuvres).



❖ La Presse en parle...

- Vidéo diffusée sur http://www.tv-sevreetmaine.fr/voir_reportage.php?id=1488
- Articles (pages suivantes) : Presse Océan, Hebdo Sèvre et Maine

Presse Océan
LUNDI 20 AVRIL 2014

Vignoble



17

ENVIRONNEMENT. L'eau est polluée dans le bassin de la Sèvre Nantaise

Contre les pesticides



Pierrick Douillard, responsable du centre technique municipal de Gorges, adepte du « zéro pesticide ». r0-r7

L'Établissement public territorial du bassin de la Sèvre Nantaise (EPTB) encourage la flore spontanée.

L'herbe parcourt le cimetière et des pâquerettes parsèment la pelouse du stade de foot de Gorges, sans gêner les joueurs. Cette visite organisée dans une commune à « zéro pesticide » était le clou de la journée d'étude sur les alternatives aux pesticides. Elle était organisée par l'Établissement public territorial du bassin de la Sèvre Nantaise (EPTB), qui s'inscrit dans le cadre du Plan de Développement de la Sèvre Nantaise à Clisson, au Nid d'Oie. Gorges exemplaire ? Oui car c'est la commune que l'on nomme « maures herbées » (« la flore spontanée », dit-on désormais), dont on enlève quand le terrain de foot, qui dispose de

récupérateurs d'eau, est sec.

Des solutions contre la pollution de la Sèvre Nantaise et ses affluents

Les alternatives aux pesticides sont moins coûteuses « pour un club qu'un terrain synthétique à 450 000 € dont on change la moquette à 200 000 € tous les dix, quinze ans », explique Pierrick Douillard, responsable du centre technique municipal

de Gorges. « Car si Gorges possède un terrain synthétique, c'est pour répondre aux besoins des scolaires, collégiens et lycéens. » Dans le bassin de la Sèvre, un diagnostic inquiète : « L'eau est de mauvaise qualité » selon l'EPTB. Ça concerne des cours d'eau des Pays de Loire et Poitou Charentes (Loire-Atlantique, Vendée, Maine-et-Loire et Deux-Sèvres). Invités à témoigner, la commune de la Cerzaie (Deux-Sèvres) et la communauté de com-

munes des Herbiers (Vendée) ont raconté, l'une ses pelouses taillées moins rasées, l'autre son cimetière « anciennement tout minéral, qu'on repense pour laisser venir des parterres de fleurs dans les allées et des plantes entre les tombes », explique Line Fillonneau, animatrice du bassin. Alors que la Sanguèze est ici très polluée, l'EPTB observe que 900 molécules chimiques sont décelées dans la Sèvre et ses affluents, mais qu'on ne peut mesurer que la teneur de 200 molécules. Or « on ne décèle pas de tendance nette à l'amélioration car il faut du temps pour que des pratiques fassent évoluer le milieu ». Si cela préoccupe, l'autre défi sera de réduire les pollutions médicamenteuses et aux métaux lourds.

Frédéric Testu

La démarche du bassin versant

L'ambition du bassin versant. Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise a fixé plusieurs objectifs. Le premier s'applique à tous, collectivités, agriculteurs, gestionnaires d'infrastructures et particuliers. Il s'agit de réduire à « 0,5 microgramme par litre » le cumul des molécules chimiques et de réduire la pollution à « 0,1 microgramme par litre par substance ».

À SAVOIR

Vignoble nantais : recherche correspondant (e)s

Votre quotidien Presse Océan recherche des correspondants(es) de presse pour relater par écrit l'actualité de La Chapelle-Basse-Mer, Barbechat, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Saint-Hilaire-de-Clisson, Saint-Lumine-de-Clisson, Boussay, La Remaudière et La Boissière-du-Doré. Cette activité est Indemnisée. Il faut disposer d'un ordinateur et d'un appareil photo numérique. Contacter la rédaction de Presse Océan au 02 40 44-24 00, par courrier au 15 rue Deshoulières 44 000 Nantes, ou par mail à redac.locale.nantes@presse-ocean.com.

LES GENS

Anne-Louise Cantat

La remise des prix du concours photo, mercredi 23 avril à la bibliothèque de Gétigné, est venu clôturer un temps fort organisé autour du polar, comprenant exposition et ateliers BD de l'artiste Marek. Ayant su mettre en scène une enquête d'Hercule Poirot dans un lieu emblématique de Gétigné, c'est la jeune Anne-Louise Cantat, 11 ans, qui a remporté le premier prix du concours.



Pays de Sèvre et Maine

L'HEBDO DE SÈVRE ET MAINE - JEUDI 9 MAI 2014

Pesticides dans la Sèvre : état des lieux

DOSSIER DOSSIER...

La présence de pesticides reste importante dans la Sèvre nantaise, dont le bassin est l'un des plus pollués du secteur Loire-Bretagne. Pour retrouver une eau de qualité, le bassin essaie de réduire le recours aux produits.

Nitrates, phosphates, traces de métaux lourds, pesticides... Les chiffres le disent. Les suivis de mesures effectués dans la Sèvre nantaise montrent que le bassin de la rivière affiche une eau polluée de mauvaise qualité. Malgré les efforts, les résultats sont encore loin de l'objectif affiché par le SAGE (*). Le parlement local de l'eau. Celui de la reconquête de la qualité de l'eau. À l'horizon 2020. Un exemple en matière de pesticides. La commission locale de l'eau définit pour le cumul des molécules de pesticides analysées un objectif de moins de 0,5 microgramme par litre en 2021. "C'est un objectif plus ambitieux qu'au niveau national", explique Astrid Gadet.

Seuil dépassé

Un objectif qui place la barre très haut. Le seuil fixé représente en fait 5 grammes dans 10 000 m³ d'eau. "L'équivalent d'un cours d'eau d'un mètre de profondeur sur un mètre de large et 10 km de long", nuance l'animatrice du



80 % des molécules retrouvées concernent des herbicides.

SAGE.

Il n'empêche, "tous les prélèvements effectués pour mesurer la présence de pesticides dépassent quand systématiquement le seuil", souligne Franck Benjamin, chargé de mission de l'observatoire. La Sanguette affiche même un pic particulier et important de glyphosate. Molécule que l'on retrouve dans le Roundup, herbicide produit par la compagnie Monsanto.

Dans la rivière et les cours d'eau qui irriguent le pays nantais, les molécules ont été recherchées dans huit stations. Sitées, la plupart, en amont des bassins versants. Dans le Vignoble, des stations actives sont situées à Châtea-

Thébaud, Gérégné et Vertou. En moyenne, sept mesures ont lieu par an pour mesurer les pesticides. Les analyses ne sont pas exhaustives. "Il y a un certain nombre de molécules que, techniquement, on n'arrive pas à analyser en laboratoire", souligne Line Fillonneau.

300 molécules recherchées

Sur les 900 molécules, quel que soit le bassin versant, "En 2012, sur 352 substances recherchées, 61 substances différentes ont été détectées, essentiellement des herbicides et leurs produits de dégradation", précise l'ani-

matrice du Pôle développement. L'année 2012 est assez représentative du cocktail de molécules. Celles que l'on retrouve le plus ont pour nom l'AMPA, l'AMPA, dont l'origine est une molécule de dégradation du glyphosate, est retrouvée dans 80% des analyses en 2012. Il présente des concentrations très élevées, qui dépassent presque toujours l'objectif fixé par le SAGE de la Sèvre Nantaise pour 2021, ajoute Line Fillonneau. Ou le Diuron. Sa présence traduit la rémanence du produit dans le milieu naturel. "Le diuron est un antimalaire interdit depuis 2008", rappelle Franck Benjamin. Autre signe de la persistance des molécules. L'atrazine est régulièrement détectée dans la Sèvre, "alors que la molécule est interdite depuis 2003".

La longue liste montre que les pesticides ont des origines agricoles et non agricoles. Dans un bassin versant où l'activité agricole est concurrencée par un dynamisme économique et démographique, la pression sur l'environnement est forte. La pollution est multiple. Aux produits phytosanitaires utilisés par l'agriculture, s'ajoutent ceux appliqués par les collectivités pour entretenir les espaces verts, les routes. Et par la SNCF pour nettoyer le réseau ferré. Les particuliers, moins sensibilisés,

ont aussi la main lourde quand il s'agit d'entretenir leur jardin. Quel que soit le dosage, le résultat est le même. "Tous ces produits retrouvés dans la rivière rappellent Astrid Gadet. Mais pour laquelle le SAGE multiplie les opérations pour réduire le recours aux pesticides (voir encadré). Pas-choix. "Le bassin de la Sèvre nantaise est l'un des plus pollués au niveau pesticide du secteur Loire-Bretagne confesse le chargé de mission.

Si tout reste à faire, les mesures évoluent. On le voit au niveau du monde agricole. Aujourd'hui l'usage de produits. "D'autant que la réglementation va se durcir", souligne Claude Cestron, maire de Gorges, commune de 4600 habitants dont 80% de la population est rattachée au réseau collectif, recon- qu'il est encore difficile de faire comprendre la déman- de zéro pesticides (lire en- dre). "Voilà la mousses sur canoës, des pissenlits, une pelouse, pour certain ce n'est pas normal. Les m- tallités s'inversent. Mais l- lement. C'est compli- à faire partager", recon- maître de Gorges. Comu- qui a accueilli, la semaine i- tière, la journée "Alternat- aux pesticides".

(* Schéma d'aménagement de gestion des eaux.

Des milliers de litres de produits utilisés

Depuis une dizaine d'années, les volumes de pesticides utilisés baissent. Rien qu'en viticulture, les traitements ont été divisés par deux. Ou par trois. En 2013 sur le bassin de la Sèvre nantaise, 2 280 litres et 33 kg de produits phytosanitaires ont été utilisés par les communes. 97 % sont des herbicides et on retrouve la trace de 119 spécialités commerciales. Parmi eux, peu de produits interdits.

L'agriculture reste la première consommatrice de substances actives, même si des données globales n'ont pas été livrées à l'échelle du bassin-versant.

Les communes, quant à elles, ont appliqué 636 kg de substances actives*. Pour réduire le recours aux pesticides, elles utilisent des méthodes alternatives d'entretien des espaces verts. 84 % des communes interrogées du bassin sont même engagées dans une démarche de réduction de pesticides. Les verrous les plus difficiles à faire sauter sont liés "à des difficultés techniques. Et la crainte de réaction des populations". Des col- lectivités qui reconnaissent aussi "un besoin de sensibilisation et de communication sur la réglementation en vigueur", explique Line Fillonneau.

Non quantifiés, les habitants du bassin ont aussi la main lourde. Ils utilisent beaucoup de produits de traitement. Et ne respectent pas souvent les bons dosages. Un écart que l'éta- blissement public de la Sèvre nantaise essaie de corriger à travers une campagne de sensibilisation à destination des habi- tants.

Sur les réseaux routiers, les campagnes de fuchage plus systématiques ont permis de réduire considérablement l'utilisation de désherbants. Parfois une dizaine de litres et quelques kilos de substances actives suffisent. Sur les 84 km d'autoroute, le volume grimpe à 108 litres. Et plus de 18 kg.

La SNCF est l'autre acteur gouvernemental en produits. Pour net- toyer les voies ferrées, la société emploie 883 litres de produits et 253 kg de matières actives. Dans le cadre d'un accord-cadre national, la SNCF s'est engagée à revoir ses pratiques en équi- pant les trains qui désherbent de systèmes microdoses.

*99 communes ayant répondu sur 143 concernées par le bassin- versant de la Sèvre nantaise.



Line Fillonneau.

Seule commune du Vignoble engagée dans le "zéro phyto", Gorges n'utilise plus aucun produit. Une démarche propre et vertueuse pas toujours bien comprise par la population.

L'Hebdo de Sèvre et Maine : Depuis combien de temps, la commune est engagée dans le "zéro phyto" ?

Pierrick Douillard, responsable des espaces verts : On n'utilise plus aucun produit phytosanitaire sur la commune depuis quatre ans. Et la démarche a été engagée en 2006. Gorges est la seule du territoire engagée dans le programme zéro phyto.

HSM : Concrètement, comment faites-vous ?

Pierrick Douillard : Binette, rotapelle, récrocoute... Ça nécessite des méthodes alternatives. Parfois des budgets un peu plus conséquents pour entretenir des zones. On n'a pas la science infuse. Des méthodes alternatives, tout le monde en a. Il faut juste les mettre en œuvre. Plus on en trouve, plus on avance.

HSM : Est-ce que ça coûte plus cher ?

Pierrick Douillard : Si on prend le cimetièrre, le coût d'entretien traditionnel, c'est 8 000 euros pour avoir un cimetièrre toujours propre. Mais est-ce qu'on a besoin d'avoir un cimetièrre toujours propre. Pour un équipement paysager, l'enveloppe est de 2000 euros. On laisse l'herbe,



Sur le terrain de football, la pâquerette pousse. Pierrick Douillard gère l'espace sans mettre de produits phytos.

la végétation, les arbustes. Et il y a une autre vision d'aménagement.

HSM : Et en matière de temps ? La méthode alternative est-elle plus chronophage ?

Pierrick Douillard : Ça nécessite un peu plus de technique et de recul. Il faut observer. Et on n'utilise que de la plante vivace, économie en eau. Du paillage. Et on ne bêche rien. On comble les manques, les vides, par d'autres plantes. Aucun moment, on ne va retourner la terre. Le temps qu'on ne passe pas à bêcher, on le passe à replanter. Au final, je ne suis pas certain qu'on passe plus de temps que ça.

HSM : Est-ce que le message est difficile à faire passer auprès de la population ?

HSM : Et les herbes sur trottoirs. Il n'y a jamais de réactions de la part des habitants ?

Pierrick Douillard : On voit (mais de mauvaises) herbes. On ne voit que des herbes hautes. On ne va pas cou- l'herbe tous les quinze jours sous prétexte qu'elle fait centimètres de haut. Ça est ridicule. On y va vraiment quand l'herbe a fini sa croissance. Et là on la coupe. Le de couper une plaie, ça fringue. Il y a beaucoup de repousses derrière.

HSM : Est-ce que les m- tallités évoluent ?

Pierrick Douillard : Si je ne communique pas, les gens ne comprennent pas. Il faut toujours derrière des gens n'acceptent pas. Mais globalement, c'est compris. Ce qu'on peut entendre, c'est : "on des impôts, c'est pour devant chez nous, ça soit pas". Ça n'a rien à voir. D'au- que c'est nettoyé. C'est autre façon d'entretenir. I- pôt n'a rien à faire là-dedans.

HSM : Observez-vous changement au niveau nature ?

Pierrick Douillard : choses les moins agréables vous voyez revenir, ce sont reptiles... (rires) Pour le on voit des papillons, insectes... On en a, des demoiselles, essais d'abeilles sont ar- sur Gorges. On n'avait ja- vu ça, avant. Pourquoi ? Ça sait pas.



Hervé Pavageau